Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260429-11_20260427-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à neuf heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Emmanuelle DAIGRE, première adjointe** **Patrick PICARD, deuxième adjoint** **Marion REGLER, troisième adjointe** **Juliette PRIGENT, conseillère** **Dominique SICHER, conseiller** **Virginie GOMBAULT, conseillère** **Charlie DELAMARE, conseiller** **Stéphane ANDRÉ, conseiller** **Antoine TARTAULT, conseiller**
Était représenté :	**Philippe GOBYN, conseiller, donne procuration à Dominique SICHER, conseiller**
Secrétaire de séance :	**Marion REGLER**

11. APPROBATION DE TRAVAUX MODIFICATIFS – IMMEUBLE LES ROCS – LOT 5 COUVERTURE

Le maire indique que le conseil municipal a délibéré en date du 11 juillet 2025 pour l'attribution du marché de travaux relatif au projet de restructuration de l'immeuble Les Rocs. Il rappelle que les quinze lots ont été attribués, pour un montant global de 1 859 661,32 € HT, tels que :

- Lot 01 – LAVIGNE DEMOLITION / EIMH pour un montant HT de 164 245,00 €
- Lot 02 – TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE pour un montant HT de 183 068,08 €
- Lot 03 – EIFFAGE CONSTRUCTION BRETAGNE pour un montant HT de 352 000,00 €
- Lot 04 – LA CHARPENTERIE – offre de base pour un montant HT de 29 625,82 €
- Lot 05 – MACE COUVERTURE pour un montant HT de 60 826,34 €
- Lot 06 – ETABLISSEMENTS ALAIN THOMAS pour un montant HT de 55 740,00 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260429-11_20260427-DE

- Lot 07 – ETABLISSEMENTS ALAIN THOMAS pour un montant HT de 10 830,81 €
- Lot 08 – OPI – offre varianté V08-01 pour un montant HT de 264 982,42 €
- Lot 09 – OPI – offre de base pour un montant de 179 874,86 €
- Lot 10 – SARPIC pour un montant HT de 169 890,53 €
- Lot 11 – ETABLISSEMENTS RONDEL pour un montant HT de 63 599,00 €
- Lot 12 – ARMOR GENIE CLIMATIQUE pour un montant HT de 96 586,04 €
- Lot 13 – SNEF pour un montant HT de 199 485,46 €
- Lot 14 – ETABLISSEMENTS RONDEL pour un montant HT de 21 784,56 €
- Lot 15 – CELT'HYGIENE pour un montant HT de 7 122,40 €

Le maire indique que les travaux sont en cours et que, tant le calendrier des réalisations que les coûts sont en concordance avec le prévisionnel.
Il indique que trois fiches de travaux modificatifs sont en cours de validation :

- Fiche n°1 : lot 3 gros œuvre – EIFFAGE – montant des travaux complémentaires 17 107 € HT soit 4,86 % du marché du lot 3
- Fiche n°2 : lot 5 couverture – MACE couverture – montant des travaux complémentaires 23 283,40 € HT soit 38,28 % du marché du lot 5
- Fiche n°3 : lot 6 menuiseries extérieures – Etablissements Alain THOMAS – montant des travaux complémentaires 1 752,67 € HT soit 3,14 % du marché du lot 6

Le maire précise que ces augmentations rapportées à hauteur du marché global représentent une hausse de 2,23 %. Le maire propose qu'un point du conseil municipal de septembre soit consacré au déroulement des travaux et aux modifications apportées au plan de financement.

Le maire indique que les travaux liés au lot 5 couverture doivent être modifiés au vu de l'état de la toiture zinc des extensions sud et sud-est du bâtiment principal. Le maire indique que l'augmentation précisée ci-dessus, nécessite l'approbation du conseil municipal et que les pièces modificatives du marché seront présentées au contrôle de légalité.

Le maire indique que la maîtrise d'œuvre, l'atelier d'architecture DONE, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Sembreizh, ont produits les fiches de travaux modificatifs et le rapport argumenté recommandant la réalisation des travaux de réfection de la toiture en zinc.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver les travaux modificatifs du lot 5 couverture pour un montant HT de 23 283,40 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le budget principal de la commune de l'Ile de Bréhat,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2025 portant attribution du marché de travaux pour la restructuration de l'immeuble Les Rocs,
Vu la fiche de travaux modificatifs présentée par la maîtrise d'œuvre,
Vu le rapport argumenté présenté par l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Le conseil municipal, après avoir délibéré par neuf (9) voix pour et deux (2) voix contre

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260429-11_20260427-DE

(Stéphane ANDRÉ et Antoine TARTAULT), décide de :

- **APPROUVER** la réalisation des travaux complémentaires au lot 5 couverture pour un montant HT de 23 283,40 €
- **AUTORISER** le maire signer les pièces modificatives du marché,
- **AUTORISER** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

A ILE DE BREHAT, le 27 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Marion REGLER

Le maire,
Olivier CARR

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)